



Propriétaire - Préavis jamais reçu

Par Baptiste21

Bonjour,

Je vous expose mon problème, j'ai un appartement en région parisienne que j'ai mis en location gestion via une agence immobilière.

Mes derniers locataires sont rentrés dans le logement il y a à peine un an et samedi dernier, je reçois l'état des lieux de sortie par l'agence immobilière.

Le problème est que je n'ai jamais été averti par l'agence immobilière et jamais reçu le préavis, je me suis aperçu qu'ils avaient mal orthographié mon adresse mail lors de l'envoi du préavis.

Je comptais également mettre en vente ce logement à la fin du préavis soit d'ici 2 ans et je me retrouve désormais avec un logement vide et surtout une grosse perte d'argent pour moi et j'en ai besoin.

Pendant ces 3 mois, je n'ai jamais reçu un appel de l'agence immobilière pour savoir si je souhaitais remettre mon bien en location ou autre, après les avoirs eu au téléphone leur dire ce que je pensais de la situation, ils me disent qu'ils pensaient que je voulais le remettre en location....

Résultat j'ai perdu trois mois de visites potentielles et autre.

Quels recours puis-je avoir? Est-il possible de demander un dédommagement? J'imagine qu'il n'y a pas de texte de loi pour ma situation ni de jurisprudence.

Merci par avance pour vos précieux conseils et aide.

Par DIU1973

BONJOUR

Il sera difficile de trouver une jurisprudence relative à une erreur d'orthographe sur une adresse mail.

Si vous y tenez, vous avez la possibilité de faire un courrier R/AR demandant réparation et en cas de refus, saisie le conciliateur de justice.

Par Baptiste21

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Je me doute bien qu'une jurisprudence sur un cas comme le miens sera introuvable mais dans le doute :)

Par janus2

Bonjour,

Le mandat spécifie t-il que l'agence doit absolument vous prévenir lorsqu'elle reçoit un congé du locataire ?

Par Al Bundy

Bonjour,

Le logement est géré par l'agence immobilière, ou est-elle seulement un intermédiaire pour la recherche d'un locataire ?

Par Baptiste21

Bonjour,

L'agence immobilière s'occupe de la location et de la gestion du logement, étant à plus de 300 km du logement, elle gère tout.

Par Baptiste21

Où le mandat le spécifie de leur notice légale d'information.